



LORRAINE

COMMUNIQUE DE PRESSE

www.lorraine.mutualite.fr

Metz, le 16 octobre 2012



INVITATION PRESSE

RECOURS CONTRE TIERS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES VOSGES

Jean-Philippe MAMCARZ, Président de la Mutualité Française Lorraine,
Pascal ENRIETTO, Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges,

ont le plaisir de vous inviter à la conférence de presse relative à la signature d'une convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges et la Mutualité Française Lorraine qui se tiendra le :

MERCREDI 24 OCTOBRE 2012 A 16H

*MUTUALITE FRANÇAISE LORRAINE
15, RUE SAINTE CATHERINE - 54000 NANCY*

Suite à un premier rapprochement en Meurthe-et-Moselle, la Mutualité Française Lorraine s'unit aujourd'hui avec l'Assurance Maladie des Vosges pour faciliter les démarches des victimes d'accidents. Le recours contre tiers entre ces deux structures sera mis en place au 1^{er} janvier 2013.

Le recours contre tiers concerne les personnes victimes d'un accident ou d'une blessure causé par une autre personne, dite « tiers » : accidents de la circulation, sportifs, scolaires, médicaux, coups et blessures, morsures d'animaux, chute dans un magasin...

En cas d'accident causé par un tiers, le premier réflexe est de prévenir son assureur. Pourtant, prévenir sa Caisse d'Assurance Maladie et sa mutuelle santé complémentaire est essentiel pour un remboursement des frais. Il s'agit d'un geste simple, utile et citoyen qui participe à la sauvegarde de notre système de santé.

La mutuelle santé remet, par le biais de la Mutualité Française Lorraine, les éléments indispensables à la CPAM pour que celle-ci puisse effectuer les recours contre tiers et ainsi obtenir les sommes afférentes.

Contact presse

Lorraine MEYER - lorraine.m.fl@orange.fr - 03.87.18.00.13

A propos de la Mutualité Française Lorraine

www.lorraine.mutualite.fr

Présidée par Jean-Philippe MAMCARZ, la Mutualité Française Lorraine rassemble et représente 228 mutuelles dans les quatre départements qui la composent : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges. 1,5 million de personnes sont protégées par les mutuelles de la Mutualité Française Lorraine.

Véritable mouvement social, la Mutualité Française Lorraine fonde son action sur le respect de la dignité des personnes, la solidarité, la démocratie, l'indépendance et la responsabilité.

Acteur de prévention régional reconnu, elle négocie, par ailleurs, des conventions pour l'ensemble de ses mutuelles adhérentes.

A propos des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Les CPAM exercent une mission de service public. Elles assurent les relations de proximité avec les publics de l'Assurance Maladie.

A propos de la Mutualité Française

www.mutualite.fr

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 600. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Organismes à but non lucratif, ne pratiquant pas la sélection des risques et régis par le code de la Mutualité, les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.